

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

L'Accumulateur Tunisien ASSAD publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 2 octobre 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Mohamed Lassaad BORJI (Les Commissaires aux Comptes Associés –M.T.B.F) et Mr Mahmoud ZAHAF (Cabinet ZAHAF & Associés).

BILAN
Au 31/12/2022
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	NOTES	31-déc-22	31-déc-21
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		2 244 247	2 314 872
Moins : amortissement		-1 419 831	-1 394 395
	(B.1)	824 416	920 477
Immobilisations corporelles		82 596 033	87 123 233
Moins : amortissement		-60 364 648	-64 296 172
	(B.2)	22 231 385	22 827 061
Immobilisations financières		16 860 401	16 661 467
Moins : Provisions		-532 092	-366 785
	(B.3)	16 328 309	16 294 682
Total des actifs immobilisés		39 384 110	40 042 220
Total des actifs non courants		39 384 110	40 042 220
ACTIFS COURANTS			
Stocks		23 776 138	35 961 899
Moins : Provisions		-1 183 321	-693 603
	(B.4)	22 592 817	35 268 296
Clients et comptes rattachés		77 073 067	70 371 247
Moins : Provisions		-4 605 230	-4 154 953
	(B.5)	72 467 837	66 216 294
Autres actifs courants		15 242 751	12 038 182
Moins : Provisions		-1 610 433	-592 200
	(B.6)	13 632 318	11 445 982
Placement et autres actifs financiers	(B.7)	408 040	422 744
Liquidités et équivalents de liquidités	(B.8)	1 027 815	1 479 168
Total des actifs courants		110 128 827	114 832 484
Total des actifs		149 512 937	154 874 704

BILAN
Au 31/12/2022
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	NOTES	31-déc-22	31-déc-21
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		24 000 000	24 000 000
Réserves		15 893 754	15 743 148
Résultats reportés		2 861 513	10 750 618
Autres capitaux propres		226 504	260 635
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		42 981 771	50 754 401
Résultat de l'exercice		-8 038 369	-7 738 499
Total des capitaux propres avant affectation	(B.9)	34 943 402	43 015 902
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	(B.10)	27 770 114	33 645 114
Provisions	(B.11)	3 492 013	2 712 951
Total des passifs non courants		31 262 127	36 358 065
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B.12)	10 057 341	9 046 760
Autres passifs courants	(B.13)	10 037 467	6 420 960
Concours banc. et autres passifs financiers	(B.14)	63 212 600	60 033 017
Total des passifs courants		83 307 408	75 500 737
Total des passifs		114 569 535	111 858 802
Total des capitaux propres et des passifs		149 512 937	154 874 704

ETAT DE RESULTAT
Pour l'exercice clos le
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	NOTES	31-déc-22	31-déc-21
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	(R.1)	102 163 836	96 461 367
Ventes locales		50 010 114	45 875 718
Ventes à l'exportation		52 153 722	50 585 649
Autres produits d'exploitation	(R.2)	594 699	567 586
Total des produits d'exploitation		102 758 535	97 028 953
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ou-)	(R.3)	12 447 759	2 043 361
Achats d'approvisionnements consommés	(R.4)	62 837 403	69 427 918
Charges de personnel	(R.5)	15 567 323	15 750 396
Dotations aux amortissements et provisions	(R.6)	6 118 671	3 593 910
Autres charges d'exploitation	(R.7)	4 816 534	5 725 933
Total des charges d'exploitation		101 787 690	96 541 518
RESULTAT D'EXPLOITATION		970 845	487 435
Produits des placements	(R.8)	36 000	12 000
Charges financières nettes	(R.9)	-8 825 569	-7 974 764
Autres gains ordinaires	(R.10)	80 514	7 896
Autres pertes ordinaires		-46 445	-54 517
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		-7 784 655	-7 521 950
Impôt sur les bénéfices	(R.11)	253 714	216 549
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-8 038 369	-7 738 499

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Pour l'exercice clos le
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	NOTES	31-déc-22	31-déc-21
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net		-8 038 369	-7 738 499
Ajustements pour :			
* Amortissements & provisions	(F.1)	6 491 324	4 170 662
* Reprises sur provision et amortissements	(F.2)	-372 653	-576 752
* Variation des :			
- Variation des stocks	(F.3)	12 185 761	-684 476
- Variation des créances	(F.4)	-6 701 820	-6 020 890
- Variation des autres actifs	(F.5)	-3 152 582	-3 332 352
- Variation des autres actifs financiers	(F.6)	14 704	-17 439
- Variation des fournisseurs	(F.7)	1 010 581	2 770 468
- Variation des autres passifs	(F.8)	3 602 915	456 219
* Autres ajustements:			
- Plus ou moins value de cession		-55 500	-7 000
- Quote part subvention d'investissement		-34 131	-34 131
Total des flux de trésorerie provenant des / (affectés aux) opérations d'exploitation		4 950 230	-11 014 190
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
- Décaissement affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F.9)	-2 089 992	-4 174 829
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		55 500	7 000
- Décaissement affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	(F.10)	-198 934	-3 111 622
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières		-	50 200
Total des flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement		-2 233 426	-7 229 251
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT			
- Encaissement provenant des emprunts		-	11 722 786
- Remboursement d'emprunts		-4 449 949	-3 976 479
- Variation des crédits de gestion		2 342 678	7 874 458
Total des flux de trésorerie provenant des / (affectés aux)		-2 107 271	15 620 765
VARIATION DE TRESORERIE		609 533	-2 622 676
Trésorerie au début de l'exercice	(F.11)	-7 465 273	-4 842 597
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(F.12)	-6 855 740	-7 465 273

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE 2022

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a été constituée en 1938 sous la forme de société à responsabilité limitée d'un capital de 9 000 dinars. Elle a été transformée en une société anonyme par décision extraordinaire du 26 septembre 1968.

Depuis, la société a augmenté à maintes reprises son capital. Suite à L'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 Mai 2012, le capital social de la société est porté à 12 000 000 de dinars, et divisé en 12 000 000 actions nominatives de 1 dinar chacune entièrement libérées.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 Septembre 2021 a décidé d'augmenter le capital social de la société pour le porter de 12 000 000 dinars tunisiens à 24 000 000 dinars tunisiens, par incorporation de réserves d'un montant de 12 000 000 dinars à prélever sur les réserves ordinaires et ce par la création et l'émission de 12 000 000 actions nouvelles nominatives gratuites d'une valeur nominale d'un dinar chacune.

L'objet de la société consiste essentiellement en la fabrication, la réparation et la vente d'accumulateurs électriques.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » ont été arrêtés au 31 décembre 2022 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que définies par la loi 96-112 du 30 décembre 1996.

III. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de la société, présentés en dinar tunisien, ont été élaborés en conformité avec les principes comptables généralement admis en Tunisie. Ils ont été établis compte tenu des conventions comptables exigées en la matière.

IV. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il n'y a pas eu d'évènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, qui sans être liés à la clôture de l'exercice :

- Entraîneront des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ; et/ou
- Auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

V. CONFLIT RUSSO-UKRAINIEN :

Bien que le conflit Russo-Ukrainien n'affecte pas la demande sur les produits de la société, il exerce en revanche un effet de rareté de l'offre de plomb sur le marché international puisque la Russie et l'Ukraine sont des pays producteurs et exportateurs de ce minerai.

Ceci diminue les possibilités futures d'approvisionnement en plomb sur le marché international et tend à faire augmenter son prix.

En outre, le conflit a fait augmenter le coût du fret sur le marché international et le cours du pétrole et dérivés du pétrole, notamment le plastique, ce qui tend à exercer une pression inflationniste sur les prix futurs de certains intrants utilisés par la société tels que les bacs, couvercles et séparateurs, qui sont des produits à base de plastique

VI. LES BASES DE MESURE

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition réel. Les logiciels et les frais de recherche et développement sont amortis aux taux annuels de 33,33% et 10%.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

Constructions	5 %
Matériels et outillages industriels	10 %
Matériel de transport	20 %
Equipements de bureau	10 %
Matériel informatique	15 %
Agencements Aménagements Installations	10 %

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

Toutefois, des taux d'amortissement économiques ont été pratiqués sur certaines immobilisations afin de refléter au mieux le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

3. Immobilisations financières :

Elles sont comptabilisées au coût historique d'acquisition. A la clôture, une comparaison entre la valeur d'usage et le coût historique d'acquisition est effectuée, les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

4. Stocks

Le stock de produits finis et des encours est évalué au coût de production. Le stock de matières premières et de matières consommables est évalué au coût d'achat moyen pondéré.

5. Clients et comptes rattachés

Sont logées dans cette rubrique les créances ordinaires, les créances contentieuses et les créances matérialisées par des effets.

A chaque arrêté comptable, « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » procède à l'évaluation du risque de non-recouvrement pour chacune de ses créances. Cette évaluation est basée principalement sur les retards de règlement et les autres informations disponibles sur la situation financière du client.

Les créances jugées douteuses font l'objet de provisions et sont présentées en net à l'actif du bilan.

6. Liquidités et équivalents de liquidités/concours bancaires

Les comptes banques présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan. Ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan. Les opérations en devises ont été converties en dinar Tunisien à la date de l'opération, selon le cours moyen hebdomadaire de la semaine précédente. Les soldes de clôture sont actualisés au cours de l'arrêté des comptes.

7. Emprunts

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an, relatives au principal des emprunts contractés par la société sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants. Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

8. Revenus

Les revenus provenant de la vente de produits finis sont pris en compte dès la livraison aux clients.

9. Opérations libellées en monnaies étrangères

A la date de clôture, les dettes fournisseurs et les créances clients non encore réglées à cette date, sont converties au cours de change à la date de clôture en contrepartie d'une perte ou d'un gain de change. Lors du règlement, la différence entre le cours du règlement et le dernier cours de change appliqué à la dette ou créance en monnaies étrangères est constatée dans les comptes de résultat.

VII. STOCK DE VIEILLES BATTERIES BLOQUE EN DOUANE

Suite à l'interdiction sans préavis et avec effet rétroactif par l'administration Tunisienne de l'importation de vieilles batteries, un stock de batteries usagées importées de Guinée Conakry et de Côte d'Ivoire (servant de matières premières pour la production des batteries) est bloqué au port de Radès par la Douane tunisienne depuis janvier et février 2021. En effet, la Douane Tunisienne n'a pas autorisé la libération de 35 conteneurs totalisant 965 tonnes et d'une valeur de 2 802 137 DT, alors que la société disposait des autorisations réglementaires nécessaires au moment de l'importation et qu'elle procédait à l'importation des vieilles batteries sous le régime suspensif de la transformation active depuis octobre 2016 avec l'accord de la Douane et des ministères chargés du Commerce et de l'Industrie.

En avril 2023, le receveur de la Douane du port de Radès a procédé à la mise en vente au plus offrant de ces vieilles batteries. La Société est intervenue par voie judiciaire pour suspendre cette démarche et a entamé des négociations avec la Douane afin d'obtenir l'autorisation de réexporter les vieilles batteries par elle-même. Dans cette perspective, la société a identifié un acquéreur étranger avec lequel elle a convenu d'un prix de vente.

Les frais de surestaries liés au stationnement des 35 conteneurs au port de Radès depuis le premier trimestre de 2021 totalisent environ 1.8 millions de dinars. La société a appris qu'un arrêté ministériel commun entre les ministères du transport, du commerce et des finances est sur le point de paraître et compte bénéficier des dispositions avantageuses de cet arrêté, qui plafonne les frais de surestaries à 4 mois et 15 jours de stationnement. Parallèlement à cela, la société a entamé des négociations avec la STAM et les compagnies maritimes afin d'obtenir une décote significative sur ces frais de surestaries en cas de réexportation du stock.

Par ailleurs, le commissaire général du contentieux de l'Etat agissant pour le compte du ministère de l'Environnement a intenté une action pénale contre le représentant légal de la société pour avoir importé des vieilles batteries, en infraction à loi 41-1996 régissant la gestion des déchets dangereux, qui considère les vieilles batteries comme des déchets dangereux dont l'importation est interdite selon la dite-loi. La société considère qu'elle dispose d'arguments solides pour défendre sa position dont notamment les autorisations d'importation dûment approuvées par les ministères du commerce et de l'industrie et l'accord de la Douane pour l'admission de ces vieilles batteries sous le régime suspensif de la transformation active.

Compte tenu des éléments ci-dessus et de la valeur probable de réalisation de ce stock en cas de réexportation, une provision pour dépréciation du stock a été comptabilisée par la direction pour 560 427 DT et une provision pour risques et charges a été comptabilisée pour 725 905 DT au titre de cette affaire.

A la date d'arrêté de ces états financiers, les procédures, démarches et négociations liées à cette affaire sont en cours et l'issue finale ne peut être déterminée avec précision.

VIII. AVANCES AUX FOURNISSEURS ETRANGERS DE VIEILLES BATTERIES

La société a octroyé des avances totalisant environ 2 millions de dinars à des fournisseurs de vieilles batteries basés en Afrique subsaharienne, qu'elle n'a pas pu récupérer après le blocage inopiné et sans préavis de l'importation des vieilles batteries par l'administration tunisienne. En effet, ces fournisseurs qui ont constitué un circuit de collecte exclusif au profit de notre société, ont subi un préjudice suite à la rupture unilatérale de l'enlèvement des vieilles batteries par notre Société. Actuellement, la société est en train de négocier le montant du dédommagement au profit de ces fournisseurs, qui ont affirmé leur volonté de restituer le montant de l'avance aussitôt la question de dédommagement réglée. La société a constitué une provision pour dépréciation de 439 581 DT à ce titre.

IX. NOTES DETAILLEES

NOTES RELATIVES AU BILAN

B-1 Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Logiciels	2 127 253	2 116 806
Autres immobilisations incorporelles	116 994	198 066
Total	2 244 247	2 314 872
Amortissements "Logiciels"	-1 302 837	-1 196 329
Amortissements "Autres immobilisations incorporelles"	-116 994	-198 066
Total Amortissement	-1 419 831	-1 394 395
Total Net	824 416	920 477

B-2 Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Terrains	4 771 238	4 771 238
Bâtiments	8 803 182	8 803 182
Installations générales des bâtiments	5 121 618	4 569 094
Matériel et outillage industriel	46 659 493	51 979 981
AAI du matériel et outillage industriel	1 817 488	1 837 618
Matériel de transport	3 002 919	3 303 337
AAI généraux	5 262 783	5 924 674
Equipeement de bureaux	613 138	721 862
Matériel informatique	1 184 403	1 278 919
Immobilisations en cours	4 375 764	3 268 514
Immobilisations à statut juridique particulier (Leasing)	984 007	664 814
Total	82 596 033	87 123 233
Total Amortissement	-60 364 648	-64 296 172
Total Net	22 231 385	22 827 061

Suite à une opération d'inventaire des immobilisations de la société opérée en 2021, il a été décidé par le conseil d'administration du 21 août 2023, de procéder à une opération de mise en rebut d'un lot d'immobilisations corporelles et incorporelles pour un montant total brut de 6 926 032 DT.

Le tableau, présenté ci-après, met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan.

Désignation	VALEURS BRUTES					AMORTISSEMENTS					V.C.N. AU 31/12/2022
	Au 31/12/2021	Acquisitions	Cessions / Reclassements	Mises en rebut	Au 31/12/2022	Antérieurs	Dotations	Reprise/c essions	Mises en rebut	Cumulés au 31/12/2022	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES											
Logiciel	2 116 806	10 447	0	0	2 127 253	1 196 329	106 508	0	0	1 302 837	824 416
Autres immobilisations Incorporelles	198 066	0	0	-81 072	116 994	198 066	0	0	-81 072	116 994	0
Sous total	2 314 872	10 447	0	-81 072	2 244 247	1 394 395	106 508	0	-81 072	1 419 831	824 416
IMMOBILISATIONS CORPORELLES											
Terrains	4 740 433	0	0	0	4 740 433	0	0	0	0	0	4 740 433
Aménagement Terrain	30 805	0	0	0	30 805	23 979	3 081	0	0	27 060	3 745
Bâtiments	8 803 182	0	0	0	8 803 182	7 344 949	250 704	0	0	7 595 653	1 207 529
Installations générales des bâtiments	4 569 094	95 179	575 772	-118 427	5 121 618	3 390 990	267 995	0	-118 427	3 540 558	1 581 060
Matériel & Outillages Industriels	51 979 981	294 192	109 902	-5 724 582	46 659 493	42 309 856	1 566 346	0	-5 595 682	38 280 520	8 378 973
AAI du matériel et outillage industriel	1 837 618	0	0	-20 130	1 817 488	1 632 497	44 636	0	-20 130	1 657 003	160 485
Matériels de Transports	3 303 337	42 000	-259 316	-83 102	3 002 919	2 617 927	276 417	-259 316	-83 102	2 551 926	450 993
AAI généraux	5 924 674	0	0	-661 891	5 262 783	5 151 902	244 063	0	-614 538	4 781 427	481 356
Equipement de bureaux	721 862	6 411	0	-115 135	613 138	604 996	38 122	0	-113 050	530 068	83 070
Matériel informatique	1 278 919	27 177	0	-121 693	1 184 403	1 047 069	134 708	0	-121 693	1 060 084	124 319
Immobilisations à statut juridique particulier (leasing)	664 814	350 159	-30 966	0	984 007	172 007	199 308	-30 966	0	340 349	643 658
Immobilisations en cours	3 268 514	1 792 924	-685 674	0	4 375 764	0	0	0	0	0	4 375 764
Sous total	87 123 233	2 608 042	-290 282	-6 844 960	82 596 033	64 296 172	3 025 380	-290 282	-6 666 622	60 364 648	22 231 385
Total Général	89 438 105	2 618 489	-290 282	-6 926 032	84 840 280	65 690 567	3 131 888	-290 282	-6 747 694	61 784 479	23 055 801

B-3 Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Titres de participations	16 547 834	16 510 334
Prêts au personnel	39 524	8 051
Dépôts et cautionnements	273 043	143 082
Total brut immobilisations financières	16 860 401	16 661 467
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	-532 092	-366 785
Total net	16 328 309	16 294 682

Les titres de participation se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Assad International	1 301 017	1 301 017
GEELEC	2 499 800	2 499 800
ACE	155 900	155 900
AS DISTRIBUTION	332 879	332 879
BTS	15 000	15 000
Consortium Tunisien Composants Automobiles	12 500	12 500
Société Algero Tunisienne de batteries	3 396 637	3 396 637
S.M.U	120 000	120 000
Sté Rea.Tun.Car	1	1
ENAS	6 088 810	6 088 810
Mediterranean Institue of Technologie (MIT)	165 000	165 000
Montant Non Libéré (MIT)	0	-37 500
ASSAD Batterie Maroc	1 046 750	1 046 750
ASSAD Batterie Maroc (Partie non libérée)	-526 030	-526 030
Batterie ASSAD Côte d'ivoire	119 570	119 570
ASIND	1 520 000	1 520 000
ENERGY ASSAD NORTH AFRICA	300 000	300 000
Total	16 547 834	16 510 334

La provision pour dépréciation des immobilisations financières se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Provision- titres de participations ASSAD Batterie Maroc	-133 406	-71 965
Provision- titres de participations Batterie ASSAD Côte d'ivoire	-119 570	-119 570
Provision- titres de participations (MIT)	-48 304	-48 304
Provision- titres de participations BTS	-15 000	-15 000
Provision- titres de participations ACE	-70 078	-67 071
Provision - Dépôts et cautionnements	-101 824	-36 824
Provision - Prêts au personnel	-43 910	-8 051
Total	-532 092	-366 785

B-4 Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Matières premières	8 273 921	8 799 648
Stock de vieilles batteries en transit *	2 802 137	2 802 137
Stock en transit	656 996	0
Matières consommables	313 505	256 702
Pièces de rechange	4 777 577	4 703 651
Produits finis	2 634 768	6 452 261
Produits intermédiaires	4 317 234	12 947 500
(-) Provisions	-1 183 321	-693 603
Total	22 592 817	35 268 296

(*) : Stocks de vieilles batteries in transit : il s'agit d'un stock de batteries usagées importées (servant de matières premières pour la production des batteries) et bloqué au port de Radés par la douane tunisienne depuis janvier et février 2021 suite à une note de la direction de la douane qui stipule l'interdiction d'importation des vieilles batteries. Voir note aux états financiers n° VII « STOCKS DE VIEILLES BATTERIES BLOQUE EN DOUANE »

B-5 Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Clients ordinaires	14 625 653	10 209 150
Clients Groupe *	48 187 572	46 825 287
Clients effets et chèques en portefeuille	9 654 612	9 181 857
Clients douteux	4 605 230	4 154 953
Total brut	77 073 067	70 371 247
Provision pour dépréciation des créances clients	-4 605 230	-4 154 953
Total net	72 467 837	66 216 294

(*) Les créances sur les sociétés du groupe englobent les créances détenues sur la filiale Batteries Assad Algérie (« BAA ») pour un montant de 27 037 891 DT dont la majeure partie remonte aux exercices antérieurs. L'encaissement des ces créances a été retardé par les difficultés opérationnelles rencontrées par BAA dans le passé, notamment lors de la crise de la COVID-19 ainsi que par les besoins en fonds nécessités par les investissements réalisés par cette filiale.

Des démarches sont entreprises actuellement par la direction auprès de la Banque Centrale Algérienne en vue du rapatriement d'une partie de ces créances ou de leur conversion dans le capital social de la filiale BAA.

B-6 Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Fournisseurs avances et acomptes *	4 358 467	2 867 107
Autres Fournisseurs débiteurs	89 335	42 975
Personnel avances et acomptes	170 611	157 854
Etat, retenues à la source	2 406 867	1 786 799
Etat, Report de TVA	0	508 182
Etat, TVA déductible	10 246	17 711
Créances intergroupes et autres produits à recevoir	7 553 501	6 167 849
Charges constatées d'avance	440 145	360 660
Autres débiteurs	169 726	53 604
Produits à recevoir	43 853	75 441
(-) Provisions sur comptes débiteurs	-1 610 433	-592 200
Total	13 632 318	11 445 982

(*) : Ce montant englobe des avances octroyées par la société aux fournisseurs étrangers de vieilles batteries pour un montant de 2 197 904 DT et qui sont provisionnées à hauteur de 439 581 DT. Voir note aux états financiers n° VIII « AVANCES AUX FOURNISSEURS ETRANGERS DE VIEILLES BATTERIES ».

B-7 Placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Prêts au personnel (échéance à -1an)	258 711	279 985
Titres SICAV	149 329	142 759
Total	408 040	422 744

B-8 Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Effets et chèques remis à l'encaissement	632 904	838 953
Effets remis à l'escompte	0	36 757
Autres organismes financiers (AFC)	146	158
Attijari Bank Bouargoub	30 881	26 415
STB	49 659	53 190
BIAT Al Jazira	27 777	0
BIAT en Euro	1	43 402
BIAT en Dollar	17	159
Banque de l'habitat	0	20
Banque Zitouna	263 002	461 555
Carte technologique	10 000	8 863
Caisses	13 428	9 696
Total	1 027 815	1 479 168

B-9 Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Capital social	24 000 000	24 000 000
Réserves légales	1 350 606	1 200 000
Réserves réglementées	1 147 551	1 147 551
Réserves extraordinaires	2 800 000	2 800 000
Réserves ordinaires	1 400 000	1 400 000
Réserves ordinaires postérieures à 2014	8 000 000	8 000 000
Prime d'émission	1 195 597	1 195 597
Subvention d'investissement	8 896	43 027
Autre complément d'apport	217 608	217 608
Résultats reportés postérieurs à 2014	2 861 513	10 750 618
Résultat de l'exercice	-8 038 369	-7 738 499
Total	34 943 402	43 015 902

(a) Conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, la réserve légale pour 1 200 000 dinars, ainsi que les réserves réglementées s'élevant à 1 147 551 dinars, les réserves extraordinaires s'élevant à 2 800 000 dinars, les réserves ordinaires s'élevant à 1 400 000 dinars, la prime d'émission s'élevant à 1 195 597 dinars, sont hors champ d'application de la retenue à la source libératoire de 10% en cas de distribution.

Le tableau présenté ci-après met en relief la variation des capitaux propres :

Désignation	Capital	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve spéciale d'investissement	Réserves Extraordinaires	Autres capitaux propres	Réserves Ordinaires	Résultats reportés (2014)	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 3/12/2020	12 000 000	1 200 000	1 195 597	1 147 551	2 800 000	294 765	21 400 000	8 241 971	2 508 647	50 788 531
Affectation Résultat 2020								2 508 647	-2 508 647	-
Subvention inscrite au Compte de Résultat						-34 130				-34 130
Augmentation de Capital	12 000 000						-12 000 000			-
Résultat au 31/12/2021									-7 738 499	-7 738 499
Solde au 31/12/2021	24 000 000	1 200 000	1 195 597	1 147 551	2 800 000	260 635	9 400 000	10 750 618	-7 738 499	43 015 902
Affectation Résultat 2021		150 606						-7 889 105	7 738 499	0
Subvention inscrite au Compte de Résultat						-34 131				-34 131
Résultat au 31/12/2022									-8 038 369	-8 038 369
Solde au 31/12/2022	24 000 000	1 350 606	1 195 597	1 147 551	2 800 000	226 504	9 400 000	2 861 513	-8 038 369	34 943 402

B-10 Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Emprunts bancaires	23 081 464	28 226 496
Emprunts leasing	491 343	445 832
Autres crédits à long terme	4 197 307	4 972 786
Total	27 770 114	33 645 114

B-11 Provisions

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Provisions pour risques et charges	2 851 048	2 125 143
Provisions pour garanties données	640 965	587 808
Total	3 492 013	2 712 951

B-12 Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Fournisseurs locaux et étrangers	7 614 537	7 129 924
Fournisseurs, retenues de garantie	15 380	17 475
Fournisseurs, effets à payer	1 633 064	1 567 986
Fournisseurs, factures non parvenues	794 360	331 375
Total	10 057 341	9 046 760

B-13 Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Etat impôts sur les bénéfices	0	216 549
Echéancier Fiscal	2 730 104	0
TVA Collectée déclarée	254 317	0
Personnel, autres charges à payer	3 254 101	2 855 407
CCA dettes et intérêts	34 204	34 204
Dividendes à payer	139 827	139 827
Prêts personnel CNSS	409	409
Charges à payer	346 846	244 320
Personnel, rémunérations dues	1 466	3 501
Créditeurs divers	37 940	37 940
Autres	870	870
CNSS	1 163 769	1 098 414
Assurance Groupe	118 036	173 386
Etat Impôts et taxes à payer	90 057	258 036
Produits constatés d'avance	0	536 964
Avances et Acomptes clients	1 009 055	11 723
Clients - avoirs à établir	856 466	809 410
Total	10 037 467	6 420 960

B-14 Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Echéances à moins d'un an sur emprunts	5 323 603	3 628 140
Echéances à moins d'un an sur crédits Leasing	254 545	174 797
Echéances à moins d'un an sur emprunts Zitouna « Tamweel Sanad »	775 479	-
Intérêts courus	1 186 583	1 064 001
Divers crédits de gestion à court terme	47 788 835	46 221 638
ATB	856 863	980 437
BNA	1 046 059	720 173
UBCI	903 466	808 446
BIAT	3 838 439	5 366 190
Attijari Bank Megrine	884 628	897 755
UBCI Euro	831	823
UIB	353 203	170 617
Banque de l'habitat	66	-
Total	63 212 600	60 033 017

NOTES RELATIVES L'ETAT DE RESULTAT**R-1 Revenus**

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Ventes locales batteries de démarrage	50 010 114	45 875 718
Ventes à l'exportation	52 153 722	50 585 649
Total	102 163 836	96 461 367

R-2 Autres produits d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Quote-part subventions portée en résultat	34 131	34 130
Loyer et autres services	552 568	526 256
Jetons de présence	8 000	7 200
Total	594 699	567 586

R-3 Variation des stocks des produits finis et des encours

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ou-)	12 447 759	2 043 361
Total	12 447 759	2 043 361

R-4 Achats d'approvisionnements consommés

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Achats matières premières et consommables	63 099 401	72 155 755
Variations stocks matières premières et consommables	-261 998	-2 727 837
Total	62 837 403	69 427 918

R-5 Charges de personnel

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Salaires et indemnités représentatives	12 545 263	12 622 671
Cotisations de sécurité sociale	2 716 348	2 770 369
Autres charges de personnel	305 712	357 356
Total	15 567 323	15 750 396

R-6 Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Dot. Amort. autres immobilisations incorporelles	106 508	109 006
Dot. Amort. autres immobilisations corporelles	3 025 380	3 210 863
Dot. aux provisions clients douteux	632 900	581 180
Dot. aux provisions sur comptes débiteurs	1 018 233	-
Dot. aux prov. pour dép. des immobilisations financières	165 307	-
Dot. aux provisions pour dépréciation des stocks	627 761	138 043
Dot. aux provisions pour garantie donnée	53 157	30 725
Dot. aux provisions pour IDR	136 173	41 392
Dot. aux provisions pour risques et charges	725 905	59 453
TOTAL	6 491 324	4 170 662
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	-138 043	-
Reprises sur provisions pour dépréciation des clients	-182 623	-303 771
Reprises sur provisions pour risques et charges	-	-221 036
Autres Reprises sur provisions	-51 987	-51 945
TOTAL	-372 653	-576 752
Total Net	6 118 671	3 593 910

R-7 Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Loyer	265 163	335 793
Entretiens et réparations	891 588	865 507
Assurances	343 497	358 267
Etudes, recherches et rémunérations d'intermédiaires	590 025	872 058
Rémunérations comité permanent d'audit	-	12 000
Frais de séminaires et congrès	75 991	74 154
Personnel extérieur (travaux en régie)	146 862	139 495

Publicité et propagandes	294 798	366 111
Autres transports	210 952	479 450
Voyages, déplacements, mission et réceptions	238 736	182 624
Frais postaux	164 301	148 123
Divers frais de services bancaires	755 341	805 270
Dons accordés	260 389	347 165
Jetons de présence	120 000	100 000
T.F.P. et FOPROLOS	274 474	321 334
TCL	54 087	166 194
Taxes de circulation	38 793	33 648
Droit d'enregistrement et autres taxes	91 537	112 912
Autres charges d'exploitation	-	5 828
Total	4 816 534	5 725 933
R-8 Produits des placements		
Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Autres Dividendes	36 000	12 000
Total	36 000	12 000
R-9 Charges financières nettes		
Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Échelles d'intérêts	761 007	1 097 227
Agios sur escomptes	269 953	232 932
Intérêts sur crédits de gestion et marges sur financements Zitouna	4 026 237	3 673 548
Gains de change	-356 276	-669 864
Pertes de change	1 349 799	1 055 176
Intérêts sur crédits à moyen et long terme	2 808 557	2 620 698
Intérêt des prêts	-56 656	-43 915
Autres intérêts	22 948	8 962
Total	8 825 569	7 974 764
R-10 Autres gains ordinaires		
Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Produit de cession	55 500	7 000
Autres profits divers	25 014	896
Total	80 514	7 896
R-11 Impôt sur les bénéfices		
Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021
Impôts sur les sociétés	253 714	216 549
Total	253 714	216 549

NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX**F-1 Dotation aux amortissements et aux provisions**

Désignation	Montant 31/12/2022
Dot. Amort. autres immobilisations incorporelles	106 508
Dot. Amort. autres immobilisations corporelles	3 025 380
Dot. aux provisions clients douteux	632 900
Dot. aux provisions sur comptes débiteurs	1 018 233
Dot. aux prov. pour dép. des immobilisations financières	165 307
Dot. aux provisions pour dépréciation des stocks	627 761
Dot. aux provisions pour garantie donnée	53 157
Dot. aux provisions pour IDR	136 173
Dot. aux provisions pour risques et charges	725 905
TOTAL	6 491 324

F-2 Reprises sur provision

Désignation	Montant
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	-138 043
Reprises sur provisions pour dépréciation des clients	-182 623
Autres Reprises sur provisions	-51 987
TOTAL	-372 653

F-3 Variation des stocks

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2022	Variation
Rubriques "Stocks"	35 961 899	23 776 138	12 185 761
Total	35 961 899	23 776 138	12 185 761

F-4 Variation des créances

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2022	Variation
Rubriques "Clients et comptes rattachés"	70 371 247	77 073 067	-6 701 820
Total	70 371 247	77 073 067	-6 701 820

F-5 Variation des autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2022	Variation
Rubriques " Autres actifs courants"	12 038 182	15 242 751	-3 204 569
Ajustement refacturation charges Amortissement			51 987
Total	12 038 182	15 242 751	-3 152 582

F-6 Variation des autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2022	Variation

Rubriques "Autres actifs financiers"	422 744	408 040	14 704
Total	422 744	408 040	14 704
F-7 Variation des fournisseurs			
Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Variation
Rubriques " Fournisseurs et comptes rattachés"	10 057 341	9 046 760	1 010 581
Total	10 057 341	9 046 760	1 010 581
F-8 Variation des autres passifs			
Désignation	Solde au 31/12/2022	Solde au 31/12/2021	Variation
Rubriques autres Passifs courants	10 037 467	6 420 960	3 616 507
Intérêts courus	1 186 583	1 064 001	122 582
Ajustement Provision IDR			-136 174
Total	11 224 050	7 484 961	3 602 915
F-9 Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles			
Désignation	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2022	Variation
Immobilisations corporelles	87 123 233	82 596 033	4 527 200
Immobilisations incorporelles	2 314 872	2 244 247	70 625
Ajustement Mise en Rebut			-6 747 694
Ajustement Leasing			350 159
Ajustement- cession des Immobilisations			-290 282
TOTAL	89 438 105	84 840 280	-2 089 992
F-10 Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières			
Désignation	Montant		
Variation titres de participation	-37 500		
Dépôts et cautionnements	-129 961		
Prêts au personnel	-31 473		
Total	-198 934		
F-11 Trésorerie au début de l'exercice			
Désignation	Montant		
Banques	593 604		
Découverts bancaires	-8 944 441		
Effets remis à l'encaissement	838 953		
Effets remis à l'escompte	36 757		
Autres organismes financiers (AFC)	158		
Caisses	9 696		
Total	-7 465 273		
F-12 Trésorerie à la clôture de l'exercice			
Désignation	Montant		
Banques	381 337		

Découverts bancaires	-7 883 555
Effets remis à l'encaissement	632 904
Autres organismes financiers (AFC)	146
Caisses	13 428
Total	-6 855 740

X. ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Engagements donnés à l'UBCI suite à l'obtention d'un emprunt de 2.5 MDT, destiné à financer la capacité de production de la société :
 - Une hypothèque en rang utile au profit de l'UBCI sur la totalité de l'immeuble consistant en la propriété dénommée « ASSAD » objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, située à la zone industrielle de Ben Arous.
 - Affectation à titre de gage et nantissement au profit de l'UBCI du fonds de commerce dont la désignation est comme suit : « Un fonds de fabrication, réparation et vente d'accumulateurs électriques, exploité à la Rue El Fouledh, zone industrielle de Ben Arous et à la zone industrielle de Bouargoub, immatriculé au registre de commerce du tribunal de première Instance de Ben Arous sous le N° B142421997et comprenant notamment :
 - a) Enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage,
 - b) Le droit au bail des lieux d'exploitation du fonds de commerce,
 - c) Les différents objets mobiliers, le matériel et l'outillage présents et futurs servant à l'exploitation, sans exception réserves.
 - Affectation en titre de gage et nantissement en 1er rang au profit de l'UBCI de la ligne d'assemblage automatique TBS COS8 d'une valeur globale de 1.351.492 DT.
- Engagements donnés à l'UBCI suite à l'obtention d'un emprunt de 1.358.934 MDT, destiné à financer l'acquisition d'un terrain :
 - Une hypothèque en premier rang au profit de l'UBCI sur la totalité de l'immeuble consistant en la propriété objet du titre foncier N°619791 Nabeul, située au Sud Est de Belly en bordure de la GP1 reliant Tunis à Ghedames.
- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » suite à l'obtention d'un emprunt de 5.5 MDT, qui servira au financement de l'extension de l'usine se présentent comme suit :
 - Une hypothèque immobilière de 2ème rang portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n° 619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m² ;
 - Une hypothèque immobilière de 2ème rang portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n° 619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m² ;
 - Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie, consistant en un siège social sis à la Rue Al Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous sous le N° B142421997 et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité ledit fonds.

- Un engagement de nantissement en rang disponible du fonds de commerce lui revenant, consistant en une unité d'industrie, de vente et de réparation des batteries, sise à Bouargoub, Nabeul, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous sous le N° B142421997 ;
 - Un nantissement sur matériels de 1^{er} rang portant sur l'ensemble de matériel nouvellement acquis.
 - Engagement par « ASSAD » à souscrire une assurance incendie avec une cession de délégation au profit de la Banque Attijari de Tunisie « Attijari Bank ».
- Les garanties allouées à la « BIAT » suite à l'obtention d'un emprunt de 3.5 MDT, destiné à parfaire le schéma de financement de la modernisation de l'outil de production de la société, se présentent comme suit :
 - Hypothèque au profit de la BIAT qui accepte hypothèque de rang utile de la totalité de l'immeuble consistant en la propriété dénommée « ASSAD » objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, située à la zone industrielle de Ben Arous.
 - Affectation à titre de gage et nantissement en rang utile du matériel nouvellement acquis et il est convenu que ledit matériel restera installé dans le local sis à la zone industrielle de Bouargoub et qu'il ne pourra être affecté ou déplacé à un autre local même appartenant à l'emprunteur sans l'accord express et écrit de la BIAT.
 - Affectation à titre de gage et nantissement de rang utile de l'ensemble sans aucune exception ni réserve des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce d'une usine de fabrication et de vente de batteries électriques, sis à la zone industrielle de Ben Arous.
- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » suite à l'obtention d'un emprunt de 10 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :
 - Une hypothèque immobilière en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m² ;
 - Une hypothèque immobilière en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m² ;
 - Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après-vente, dont le siège social est sis à la Rue Al Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous , ayant pour identifiant unique n°0000863S au centre national des entreprises et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds et la totalité du matériel.
 - Engagement par « ASSAD » à souscrire une assurance sinistre avec une cession de délégation au profit de la Banque Attijari de Tunisie « Attijari Bank »
 - Les garanties allouées à « UIB » suite à l'obtention d'un emprunt de 10 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :

- Un nantissement sur fonds de commerce en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après-vente, dont le siège social est sis à la Rue Al Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous, ayant pour identifiant unique n°0000863S au centre national des entreprises et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds et la totalité du matériel.
- Une hypothèque immobilière en quatrième rang et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m² ;
- Une hypothèque immobilière en quatrième rang et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m² ;
- Les garanties allouées à « ATB » suite à l'obtention d'un emprunt de 5 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :
 - Un nantissement de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaires.
 - Une hypothèque immobilière en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité du lot n°59 du plan de lotissement du titre foncier n°562433 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 5031 m² ;
- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » suite à l'obtention d'un emprunt de 3.5 MDT, dans le cadre du programme MOUSSANADA comme suit :
 - Une hypothèque immobilière en rang disponible portant sur : La totalité de la propriété, objet du titre foncier n° 619791 NABEUL, sise à Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m²
 - Une hypothèque immobilière en rang disponible portant sur : La totalité de la propriété, objet du titre foncier n° 619792 NABEUL, sise à Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie de globale de 3633 m² ;
 - Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant : sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie de la société ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après- vente, dont le siège social est sis à la Rue Al Fouledh, la Zone Industrielle de Ben Arous, ayant pour identifiant unique n° 00008635 au Centre National des entreprises ainsi que les points de ventes existants et à créer, ledit fonds comprend notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds ainsi que le bénéfice de toute prorogation et des droits de renouvellement qui pourraient être attachés audit fonds ainsi que la totalité du matériel fixe, mobile et roulant, et toute marchandise, matière première et outillage qui pourraient se trouver dans ledit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.
 - Un nantissement en rang disponible sur matériel de production.
- Les garanties allouées à « ATB » suite à l'obtention d'un emprunt de 4.3 MDT, qui servira à la couverture des impayés financiers du CMT se présentent comme suit :

- Un nantissement en rang utile conformément aux dispositions de la loi N°2001/19 du 6 février 2001 relative au nantissement de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel qui sera installé à la zone industrielle de Bouargoub ;
- Une hypothèque en rang utile sur la totalité du lot N°59 du plan de lotissement du titre foncier N°562433 Nabeul, d'une superficie de (5031 m2) et situé à la zone industrielle de Bouargoub.
- Les garanties allouées à « BNA » suite à l'obtention d'un emprunt de 2.450 MDT, destiné à l'apurement du dépassement en compte commercial ouvert au nom de la société sur les livres de la succursale de Tunis, se présentent comme suit :
 - Un nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et matériels inscrits au registre tenu à cet effet par le registre national des entreprises sous le N°IU 863 S consistant en une unité ayant pour objet la fabrication, la réparation et la vente d'accumulateur électrique sis à la ZI BOURGOUB ;
 - Une hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété revenant à l'emprunteur objet du TF N°619791 NABEUL ;
 - Une hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété revenant à l'emprunteur objet du TF N°619792 NABEUL.

XI. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de la période en cours se présentent comme suit :

Libellé	31-déc-22	31-déc-21
Résultat net	-6 719 746	-7 738 499
Nombre d'actions	24 000 000	24 000 000
Résultat par action	-0,280	-0,322

XII. NOTES SUR LES PARTIES LIEES

Les opérations avec les parties liées au titre de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les ventes réalisées avec les parties liées se présentent comme suit :

Partie Liée	Ventes hors taxes 2022
ASSAD INTERNATIONAL	32 057 557
ENAS	7 030 620
BATTERIE ASSAD ALGERIE	10 830 472
ASIND (Ex-ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL)	22 560
AS DISTRIBUTION	1 592 012
GEELEC	230 940
Total	51 764 161

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les achats (hors TVA, FODEC et TPE) réalisés avec les parties liées se présentent comme suit :

Partie Liée	Achats 2022
ASIND (Ex-ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL)	95 995
GEELEC	78 853
Total	174 848

- Une convention a été conclue avec la société du groupe Batterie ASSAD Algérie, qui prend effet à partir du 2 janvier 2017, afin d'intégrer les divers frais supportés par la société à la place de la société Batteries ASSAD Algérie dans les prix de vente des plaques. En 2022, ces divers frais supportés par « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » ont été exceptionnellement refacturés via une note débit totalisant un montant de 1 012 045 dinars.
- Les revenus provenant de la location de bureaux sis aux berges du lac de Tunis à la société «ASSAD International» au titre de l'année 2022 s'élèvent à un montant de 71 278 Dinars.
- Les revenus provenant de la location de l'usine et des bureaux sis à la zone industrielle de Ben Arous à la société « ENAS » au titre de l'année 2022 s'élèvent à un montant de 465 928 Dinars.
- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a facturé à la société « ENAS » 236 633 Dinars en contrepartie de prestations de services.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a accordé une caution solidaire de 200 000 dinars au profit de la société du groupe « ASSAD INTERNATIONAL » dans le cadre de la facilité de découvert bancaire que cette dernière a obtenu auprès de la BIAT.
- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a refacturé aux différentes sociétés du groupe les frais divers selon le détail suivant :

Libellé	Montant DT
ENAS	664 876
ASSAD INTERNATIONAL	238 269
ASIND	19 655
GEELEC	6 476
BATTERIE ASSAD ALGERIE	1 012 045
Total	1 941 321

- Les soldes des opérations avec les sociétés du groupe présentés au niveau des actifs et des passifs courants de votre société sont détaillés comme suit (en DT) :

Partie Liée	Solde 31/12/2022
Créances clients	
ASSAD INTERNATIONAL	19 408 290
ENAS	719 316
BATTERIE ASSAD ALGERIE	27 037 891
ASIND	18 220
GEELEC	3 855
Total	47 187 572
Dettes fournisseurs	
ASIND	76 394
GEELEC	77 521
Total	153 915
Débiteurs divers	
GEELEC	2 894
ENAS (Notes de débit)	321 977
ASSAD ALGERIE (Notes de débit)	4 381 093
ASSAD BATTERIE MAROC (Notes de débit)	499 706
ASSAD INTERNATIONAL (Notes de débit)	1 630 115
ASSAD ALGERIE (Dividendes à recevoir)	717 715
ASSAD INTERNATIONAL (produits à recevoir)	2 000
ASSAD ALGERIE (produits à recevoir)	41 853
Total	7 597 353

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2022

Messieurs les Actionnaires de la société
« L'accumulateur Tunisien ASSAD »
Zone industrielle Ben Arous
2013, Ben Arous.

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 29 juin 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **L'Accumulateur Tunisien ASSAD** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un total bilan de	149 512 937 DT
Un chiffre d'affaires de	102 163 836 DT
Un résultat déficitaire de	(8 038 369) DT

A notre avis, les états financiers de la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clés de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

• Évaluation des titres de participation

- Description de la question clef de l'audit

Au 31 décembre 2022, les titres de participation, figurant au bilan pour un montant net de 16 161 477 DT, représentent un des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure à leur valeur comptable.

L'estimation de la valeur d'usage de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre, selon le cas, soit à des éléments historiques pour certains titres, soit à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique) pour d'autres titres.

Compte tenu du poids des titres de participation au bilan et du jugement nécessaire pour l'estimation de leur valeur d'usage, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de l'audit.

- Procédures d'audit mises en œuvre

Nous avons examiné, évalué et testé le fonctionnement des contrôles pertinents en place liés au processus de détermination de la valeur d'usage des titres de participation. Nos travaux ont aussi consisté à :

1. Apprécier la méthode retenue pour la détermination de la valeur d'usage ;
2. Comparer les données utilisées avec les données sources des entités correspondantes, ainsi qu'avec les résultats des travaux d'audit réalisés sur ces entités ;
3. Vérifier que la méthode d'évaluation retenue a été correctement appliquée ;
4. Vérifier que toute dépréciation qui en découle a été prise en compte.

Observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La situation décrite au niveau de la note VII aux états financiers dans laquelle la direction fait état de l'existence d'un stock de vieilles batteries importées s'élevant à 2 802 137 DT, bloqué au port de Radès par la douane depuis janvier et février 2021. La note détaille également les démarches entreprises actuellement par la direction en vue d'obtenir l'autorisation de réexporter ce stock, les négociations en cours avec la STAM et les compagnies de transport maritime au sujet des frais de surestaries ainsi que les procédures en cours dans le cadre de l'affaire intentée en justice contre la société par le ministère de l'environnement suite à l'importation de ces batteries et des recours intentés par la société afin de suspendre le blocage de ce stock. Compte tenu de l'état actuel de ces procédures et démarches et de la valeur probable de réalisation de ce stock en cas de réexportation, une provision pour dépréciation du stock a été comptabilisée pour 560 427 DT et une provision pour risques et charges a été comptabilisée pour 725 905 DT au titre de cette affaire ;
- La note VIII aux états financiers fait état de l'existence d'avances versées aux fournisseurs étrangers de vieilles batteries pour un montant total de 2 197 904 DT qui remontent aux exercices antérieurs et qui n'ont pas encore été apurées suite à la suspension de l'importation de vieilles batteries. Compte tenu des discussions actuelles de la direction avec ces fournisseurs au sujet du rapatriement de ces avances et notamment du préjudice qu'auraient subis ces fournisseurs suite à la suspension soudaine des importations de vieilles batteries, la société a comptabilisé une provision pour dépréciation de ces avances pour un montant de 439 581 DT.
- La note B-5 aux états financiers fait état de l'existence de créances détenues sur la filiale Batteries Assad Algérie (« BAA ») pour un montant de 27 037 891 DT dont la majeure partie remonte aux exercices antérieurs. L'encaissement de ces créances a été retardé par les difficultés opérationnelles rencontrées par BAA dans le passé, notamment lors de la crise de la COVID-19 ainsi que par les besoins en fonds nécessités par les investissements réalisés par cette filiale. Des démarches sont entreprises actuellement par la direction auprès de la Banque Centrale Algérienne en vue du rapatriement d'une partie de ces créances ou de leur conversion dans le capital social de la filiale BAA.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II - RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 19 septembre 2023

Les Commissaires aux Comptes Associés
M.T.B.F

Cabinet ZAHAF & Associés

Mohamed Lassaad BORJI

Mahmoud Zahaf

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE 2022

Messieurs les actionnaires de la société
« L'accumulateur Tunisien ASSAD »
Zone industrielle Ben Arous
2013, Ben Arous.

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bienfondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Convention et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Votre conseil d'administration ne nous a pas avisés de l'existence de conventions ou opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et rentrant dans le cadre des articles susvisés.

II. Conventions et opérations approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2022

L'exécution des conventions et opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par les assemblées générales des actionnaires, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté le 30 septembre 2019 un crédit auprès de la banque ATTIJARI BANK pour un montant de 10 000 000 dinars débloqué en totalité courant l'exercice 2019. Ce crédit est rémunéré au taux TMM+2% et est remboursable sur une période de 7 ans. En 2020, il a été établi un nouvel échéancier suite au rééchelonnement d'une partie des échéances de l'exercice 2020 en principal et intérêt. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2022 est de 6 847 444 dinars et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 655 037 dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté le 18 novembre 2019 un crédit auprès de la banque UIB pour un montant de 10 000 000 dinars débloqué en totalité courant l'exercice 2019. Ce crédit est rémunéré au taux TMM+2,5% et est remboursable sur une période de 7 ans. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2022 est de 7 736 194 dinars et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 779 105 dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté le 26 décembre 2019 un crédit auprès de la banque ATB pour un montant de 5 000 000 dinars débloqué en totalité courant l'exercice 2019. Ce crédit est rémunéré au taux TMM+2,5% et est remboursable sur une période de 7 ans. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2022 est de 3 392 857 dinars et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 359 134 dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté, le 10 décembre 2020, un crédit auprès de la banque ATTIJARI BANK pour un montant de 3 500 000 dinars débloqué en totalité courant l'exercice 2020. Ce crédit est rémunéré au TMM + 1,75% et est remboursable sur une durée de 7 ans avec une période de grâce de deux ans. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2022 est de 3 500 000 dinars. Les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 299 876 dinars.
- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 18 novembre 2020, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté un emprunt à long terme auprès de la banque ZITOUNA sous le nom de « TAMWEEL SANAD ». L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2022 est de 4 972 786 dinars, et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 880 295 dinars.
- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 18 novembre 2020, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté un crédit à moyen terme de restructuration auprès de l'ATB pour un montant de 4 300 000 dinars, rémunéré au taux TMM+2,5% remboursable sur une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce. Cet emprunt est totalement débloqué en 2021. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2022 est de 4 300 000 dinars et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 401 801 dinars.
- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 18 novembre 2020, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté un emprunt auprès de la BNA pour un montant nominal de 2 450 000 dinars, rémunéré au taux TMM+2%, remboursable sur une durée de 7 ans. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2022 est de 2 450 000 dinars et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 214 212 dinars.
- Une convention a été conclue avec la société du groupe Batterie ASSAD Algérie, qui prend effet à partir du 2 janvier 2017, afin d'intégrer les divers frais supportés par votre société à la place de ladite société du groupe dans les prix de vente des plaques. En 2022, ces divers frais supportés par « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » ont été exceptionnellement refacturés via une note débit totalisant un montant de 1 012 045 dinars.

- Le 1^{er} mai 2007, un contrat de location a été signé entre votre société et la société du groupe « Assad International ». Ce contrat prévoit la location de bureaux sis aux berges du lac de Tunis moyennant le paiement d'un loyer annuel de 36 000 DT hors taxes majoré de 5% l'an à partir du 1er janvier 2009. Les revenus provenant de cette location, au titre de l'année 2022, s'élèvent à un montant de 71 278 dinars hors taxes.
- Le 1^{er} juillet 2008, Un contrat de location a été signé entre votre société et la société du groupe « ENAS » portant sur un bail à usage industriel d'un local sis à Ben Arous. Les revenus provenant de cette location, au titre de l'année 2022, s'élèvent à un montant de 465 928 dinars hors taxes.
- Au titre de l'exercice 2022, les revenus des prestations de service réalisés avec la société «ENAS» s'élèvent à 236 633 dinars hors taxes.
- Courant l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a refacturé aux différentes sociétés du groupe les frais divers selon le détail suivant :

Libellé	Montant DT
ENAS	664 876
ASSAD INTERNATIONAL	238 269
ASIND	19 655
GEELEC	6 476
BATTERIE ASSAD ALGERIE	1 012 045
Total	1 941 321

- Les crédits à court terme et les facilités de caisse au 31 décembre 2022 sont détaillés comme suit :

Nature des financements	Encours au 31/12/2022	Charges d'intérêt de l'exercice
Chiraet Zitouna	12 789 345	1 107 807
Préfinancement Export et Stocks	30 683 472	1 916 439
Préfinancement Devises	4 316 018	121 697
Découverts bancaires	7 883 555	761 006

- Votre société a accordé une caution solidaire de 200 000 DT au profit de la société du groupe « ASSAD INTERNATIONAL » dans le cadre de la facilité de découvert bancaire que cette dernière a obtenu auprès de la BIAT.
- Par ailleurs, votre société a réalisé les opérations habituelles suivantes d'achat et de vente avec les sociétés du groupe :

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les ventes réalisées avec les sociétés du groupe se présentent comme suit :

Partie Liée	Ventes hors taxes 2022
ASSAD INTERNATIONAL	32 057 557
ENAS	7 030 620
BATTERIE ASSAD ALGERIE	10 830 472
ASIND (Ex-ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL)	22 560
AS DISTRIBUTION	1 592 012
GEELEC	230 940
Total	51 764 161

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les achats (hors TVA, FODEC et TPE) réalisés avec les sociétés du groupe se présentent comme suit :

Partie Liée	Achats 2022
ASIND (Ex-ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL)	95 995
GEELEC	78 853
Total	174 848

- Les soldes des opérations avec les sociétés du groupe présentés au niveau des actifs et des passifs courants de votre société sont détaillés comme suit (en DT) :

Partie Liée	Solde 31/12/2022
Créances clients	
ASSAD INTERNATIONAL	19 408 290
ENAS	719 316
BATTERIE ASSAD ALGERIE	27 037 891
ASIND	18 220
GEELEC	3 855
Total	47 187 572
Dettes fournisseurs	
ASIND	76 394
GEELEC	77 521
Total	153 915
Débiteurs divers	
GEELEC	2 894
ENAS (Notes de débit)	321 977
ASSAD ALGERIE (Notes de débit)	4 381 093
ASSAD BATTERIE MAROC (Notes de débit)	499 706
ASSAD INTERNATIONAL (Notes de débit)	1 630 115
ASSAD ALGERIE (Dividendes à recevoir)	717 715
ASSAD INTERNATIONAL (produits à recevoir)	2 000
ASSAD ALGERIE (produits à recevoir)	41 853
Total	7 597 353

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants, administrateurs et membres du comité permanent d'audit, tels que visés à l'article 200- II § 5 du Code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- En 2022, la rémunération du Président du conseil d'administration se compose d'une rémunération annuelle brute de 305 275 Dinars et d'une prime de bilan brute de 35 623 Dinars. En outre, le Président du conseil d'administration bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents et de la prise en charge des frais de télécommunication.
- En 2022, la rémunération du Directeur Général totalise un montant annuel brut de 185 380 Dinars avec une prime de bilan nette de 21 175 Dinars. En outre, le directeur général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents et de la prise en charge des frais de télécommunication.
- L'administrateur M. Mehdi Kallel perçoit un salaire auprès de la société d'un montant brut annuel égal à 91 780 Dinars.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les jetons de présence comptabilisés en charges de l'exercice 2022 se sont élevés à 120 000 Dinars.

IV. Obligations et engagements pris envers les dirigeants de la société par les sociétés placées sous le contrôle de la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales

- L'administrateur M. Mehdi Kallel perçoit un salaire en tant que gérant de la société du groupe, « ENAS », d'un montant brut annuel de 149 990 Dinars.
- L'administrateur M. Slim Kallel perçoit un salaire de la filiale « ASSAD INTERNATIONAL » d'un montant brut de 173 504 Dinars.
- Le conseil d'administration de la société du groupe « ASSAD INTERNATIONAL » du 2 mars 2021 a accordé à l'administrateur M. Abdelwaheb Kallel la mission de développement stratégique de la société « ASSAD INTERNATIONAL ». La rémunération brute imposable mensuelle relative à cette mission est fixée à 9 167 Dinars payable à partir du 1^{er} juin 2021. La charge constatée à ce titre par la société « ASSAD INTERNATIONAL » en 2022 s'est élevée à 100 000 Dinars.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 19 septembre 2023

**Les Commissaires aux Comptes
Associés - M.T.B.F**

Mohamed Lassaad BORJI

Cabinet ZAHAF & Associés

Mahmoud Zahaf